

- Maire
- DGS
- SPUC

Monsieur Le Maire
Mairie
5, Place Jean XXIII
Pontcharra-sur-Turdine
69720 VINDRY-SUR-TURDINE

Marie Bosson
Service développement des entreprises et des territoires
Développeur économique

Tél : 04 81 09 93 93
Mail : marie.bosson@cma-auvergnerrhonealpes.fr



Date : Lyon, le 26 Juin 2026

Objet : Avis de la CMA pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et je vous en remercie.

Nous avons bien pris en compte votre volonté de :

- Préserver les commerces et l'artisanat existants, notamment dans les centres-bourgs.
- Empêcher la transformation des locaux d'activité en logements dans les secteurs protégés.
- Prévoir des réserves foncières pour le développement économique futur via les zones AUi.
- Maintenir une qualité paysagère et environnementale des zones d'activités.
- Soutenir les activités artisanales, commerciales, industrielles et les activités de valorisation agricole.

Après examen du dossier, la CMA a une remarque à formuler ; au sein de la Zone AUa et des OAP, de nombreux logements sont programmés sans laisser de place pour l'artisanat. Cependant, il est important que l'offre de logement puisse permettre l'implantation de cellules artisanales, même si celles-ci peuvent générer du flux ou des nuisances.

Pour ces motifs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône émet sur cette procédure un **avis favorable assorti toutefois des réserves énoncées ci-dessus.**

Espérant que ces éléments apporteront une contribution utile à cette procédure de modification, sachez également que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération,

Le Président

Christophe BERNOLLIN